

**Positive actions in
Luxembourg**

International seminar

**New opportunities of GED Planning at
Workplaces**

Positive actions in Luxembourg

Anne Marie Theisen, Director,
ACORD International s.a.
Vilnius, 24 September 2009

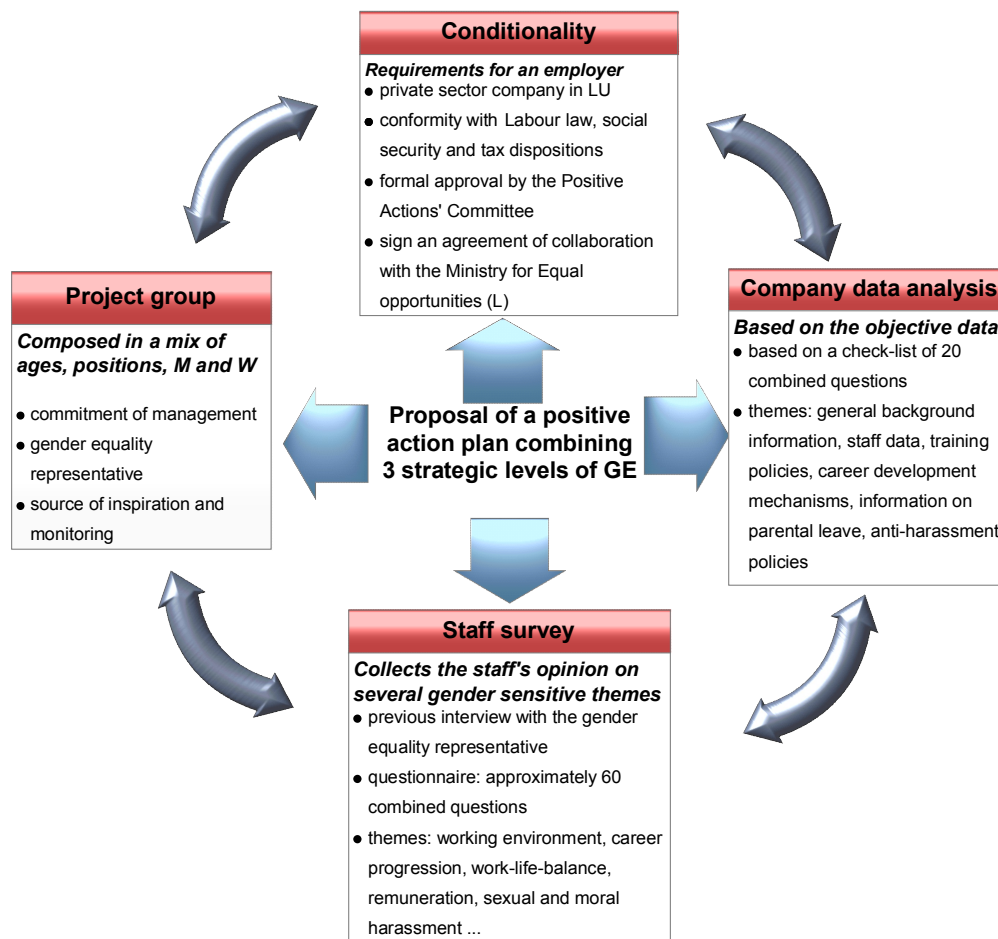
Positive actions in Luxembourg

- Political background
- Approach
- Results

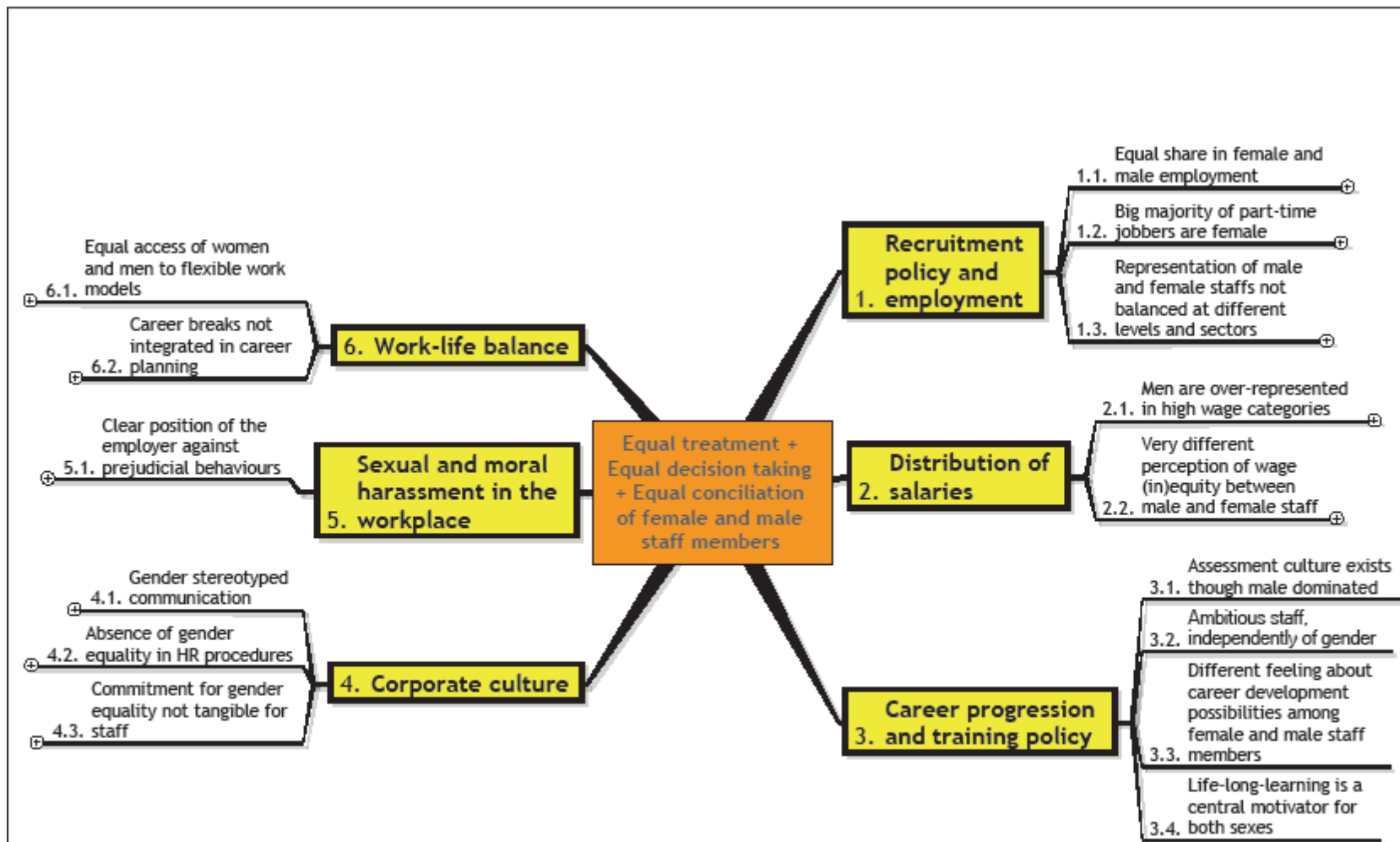
- Law of 12 Feb 1999 on National Action Plan for Employment
→ Articles L.243-1 to L.243-5
(Labour Code)
- Measure in National Reform Programme and in National Action Plan for Gender Equality

- Set of measures contributing to enhance equality between women and men on the labour market in right and in facts
- 3 strategic levels: GE in equal treatment, GE in decision taking and GE in work-life-balance
- Raising awareness not binding

- Political authority : Ministry for Equal Opportunities, Luxembourg
- Monitoring authority: Positive Actions' Committee
- Consultant: research consortium piloted by ACORD International, L, in partnership with SFS-TU Dortmund and GEA mbH
- Consultant's mission: technical and scientific assistance



Positive actions in Luxembourg





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

Plan d'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes chez XY

Champs d'action	Objectifs	Propositions d'Actions XY	Propositions d'Actions MEGA
Egalité de traitement des femmes et des hommes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accès égal des femmes et des hommes à tout poste de travail 2. Augmentation de la quote-part des femmes et des hommes dans les métiers atypiques pour l'un ou l'autre sexe 3. Occupation des femmes et des hommes suivant leur qualification 4. Salaire égal pour un travail égal ou un travail de même valeur 5. Développement professionnel égal et qualification professionnelle égale pour les femmes et les hommes 6. Participation égale des femmes et des hommes aux mesures de formation interne et externe 7. Formation de l'ensemble du personnel en matière d'égalité des femmes et des hommes 8. Développement d'une culture d'entreprise respectant l'égalité des femmes et des hommes 9. Élimination du harcèlement sexuel et moral sur le lieu du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ○ ○ 	<p>A) Soutenir une culture d'entreprise qui respecte l'égalité des femmes et des hommes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ S'engager à communiquer en interne et en externe dans le respect de l'égalité des femmes et des hommes ○ Sensibiliser le personnel à une communication exempte de stéréotypes ○ Assurer un marketing non-stéréotypé ○ Montrer des exemples d'intégration réussie de l'égalité femmes / hommes au plan de l'organisation du travail, de fonctions ainsi que de positions atypiques, de parcours professionnels enrichis en raison de leur mobilité, ... <p>B) Présenter l'égalité de traitement des femmes et des hommes comme un objectif de l'entreprise et vérifier les effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser annuellement les principaux indicateurs de ressources humaines ventilés suivant le sexe ○ Adopter un système d'évaluation des fonctions tenant compte de l'égalité des femmes et des hommes ○ Mener un entretien de carrière avec chaque salarié-e tous les trois ans ○ Promouvoir et accompagner la mobilité pour accéder à des métiers atypiques pour les femmes et les hommes ○ Développer des plans de carrière avec le personnel féminin et masculin ○ Mesurer et communiquer l'état de l'égalité de salaire des femmes et hommes au moins une fois par an ○ Établir des plans de formation continue avec le personnel féminin et masculin et évaluer annuellement l'impact des formations sur les femmes et les hommes

- 2007: start
- 2008-2009: 15 companies
- 2009: 6 companies, approx 4600 persons, 48% women and 52% men

**Positive actions in
Luxembourg**

Thank you for yor attention!